

JANVIER 2026#2

L'UNSA CD21 VOUS INFORME : Tour d'horizon sur l'actualité sociale au CD21

Nouvelle année, nouveaux enjeux : l'UNSA CD21 vous propose un tour d'horizon complet des grands chantiers et des négociations en cours.

Le point sur votre Mutuelle Santé :

En ce début d'année, l'UNSA CD21, votre syndicat majoritaire, fait le point avec vous sur les chantiers en cours, et particulièrement sur l'évolution de votre Protection Sociale Complémentaire (PSC).

Vers un changement de modèle pour votre santé ?

Actuellement, le Département fonctionne sur le principe de la labellisation. Vous choisissez votre mutuelle et la collectivité vous verse 15 €/mois (pour 445 agents bénéficiaires aujourd'hui), à condition que votre contrat soit certifié.

En 2025, le Centre de Gestion (CDG21) a retenu la MNT dans le cadre d'un conventionnement. **Le Département étudie désormais la possibilité d'adhérer à ce contrat de groupe unique pour l'ensemble des agents. L'UNSA CD21 a sollicité l'ouverture d'un appel d'offres directement par le Conseil Départemental, notre taux de sinistralité étant inférieur à celui du CDG21, il serait pertinent d'envisager de conventionner seul avec un organisme dans l'espoir d'obtenir de meilleurs conditions tarifaires. Pour l'instant, notre demande n'a pas été entendue.**

Labellisation/Conventionnement : Quelles différences ?

Voici ce qu'il faut retenir des deux dispositifs :

1 - La Labellisation (le libre choix) système actuel

C'est le système le plus souple pour l'agent. Le Département accorde une aide financière à tout agent ayant souscrit un contrat santé dit «labellisé» certifié par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) auprès de l'organisme de son choix.

✓ Liberté : Vous choisissez votre mutuelle parmi une liste nationale de contrats certifiés.

✓ Portabilité : Si vous changez de collectivité, vous pouvez souvent garder votre contrat.

✓ Gestion : C'est l'agent qui gère directement son adhésion.

2. Le Conventionnement (le contrat de groupe)

Le Département lance un appel d'offres public pour sélectionner un seul opérateur (mutuelle ou assurance) pour l'ensemble des agents. Le Centre de Gestion de la Côte-d'Or (CDG21) ayant lancé un appel d'offre, le Conseil Départemental a décidé d'examiner les conditions du contrat retenu par le CDG21.

✓ Solidarité : Les tarifs sont souvent plus avantageux car négociés pour un grand nombre de personnes (effet de masse).

✓ Contrôle : Le syndicat et la collectivité pilotent de près le rapport garanties/prix.

✓ Simplicité : L'adhésion est facilitée et l'aide de l'employeur est directement intégrée.

☐ Un enjeu majeur pour votre participation

Si le Département choisit le conventionnement, les agents souhaitant conserver la participation financière de l'employeur devront impérativement souscrire au contrat unique MNT.

☐ Votre avis compte : L'UNSA vous donne la parole

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec l'Administration et la MNT. Ce dossier sera prochainement soumis au vote du Comité Social Territorial (CST), où l'UNSA CD21 détient 7 sièges sur 10.

**Parce que nous sommes votre voix,
c'est vous qui orienterez notre vote**

Surveillez votre boîte mail :

Dans les prochains jours, l'UNSA CD21 vous adressera un sondage flash pour recueillir votre avis sur ce projet de contrat unique et le choix du prestataire à retenir.

L'UNSA CD21 : Majoritaire, responsable et à votre écoute.

RIFSEEP : L'UNSA CD21 refuse toute régression

Les discussions se poursuivent concernant l'architecture de votre régime indemnitaire (le RIFSEEP). **À ce stade, l'UNSA CD21 n'a validé aucun projet, estimant que plusieurs points de désaccord majeurs subsistent.**

Nos points de vigilance

Le CIA (Complément Indemnitaires Annuel) :

Plusieurs points de désaccords sont encore présents, notamment sur l'instauration d'une enveloppe socle concernant le CIA. **L'UNSA CD21 s'oppose fermement à la mise en place d'un "coefficient pondérateur" qui risquerait de tirer l'ensemble des primes vers le bas.**

L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) :

L'UNSA CD21 n'acceptera pas une revalorisation qui ne ciblerait qu'une partie des agents. L'engagement de chacun doit être reconnu à sa juste valeur.

Notre position est claire

Le dialogue social doit servir à améliorer les conditions de rémunération de tous les agents, pas à les fragiliser. **L'UNSA CD21 n'acceptera aucune baisse déguisée de votre régime indemnitaire.**

Nous vous tiendrons informés en détail dès que les éléments de l'Administration seront consolidés et que nous aurons des garanties concrètes.

Adhésion 2026 N'hésitez plus, rejoignez-nous !



Karine MILLE
06 62 05 43 56
unsa.territoriaux21@gmail.com



Peggy FLORICOURT
03 80 63 32 95
peggy.floricourt@unsa.org



Sébastien ARMAND
03 80 63 32 03
sebastien.armand@unsa-territoriaux.org

Nous rendre visite :

Nos bureaux sont situés au parking Gagnereau (19 Rue Ferdinand de Lesseps - rdc et 1^{er} étage).

